



Orléans - Tours

Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

Déclaration des élus SNES-FSU à la CAPA du 28 janvier 2015

Les résultats des dernières élections professionnelles montrent que le Snes-FSU demeure chez les copsy et dcio, la première organisation syndicale et de loin au niveau national, en obtenant 54 % des suffrages. Dans l'académie les collègues ont à nouveau fait largement confiance au Snes-FSU avec 58 % des suffrages. Une augmentation par rapport à 2011 qui montre que le projet et les valeurs que le Snes-FSU défend pour la profession est partagée par une majorité de collègues :

- l'ancrage des CIO dans l'Education nationale notamment avec la création du corps des psychologues de l'Education
- le maintien de tous les CIO dans les districts scolaires
- la spécificité de l'orientation scolaire lors de la mise en place du SPRO
- Le respect des missions et la défense des conditions de travail des personnels
- L'obtention de moyens à hauteur des besoins pour le fonctionnement des CIO

Les collègues copsy et DCIO n'ont pas adhéré aux allégations qui tentaient de leur faire croire que les projets actuels du ministère consisteraient à préparer la fusion des métiers de copsy et de psychologue scolaire, et viseraient à faire disparaître les CIO avec l'aval du SNES ...

Dans l'académie le Snes-FSU a été au côté des collègues du 41 et du 28 pour défendre des conditions de travail permettant l'exercice de notre métier et la réalisation de nos missions. Les collègues du 41, par leur souci du respect de l'accueil du public ne sont pas favorables au déménagement dans les nouveaux locaux comprenant 3 bureaux pour 10 copsy et 1 salle d'accueil qui sera réduite après la réalisation de bureaux. Les collègues ont obtenu l'assurance qu'il y aurait bien une entrée indépendante alors que les projets de l'administration était

d'organiser une entrée commune et un accueil commun avec les autres structures. Pourquoi ne pas avoir répondu à la proposition du CG du 41 d'un local adapté dont il financerait les travaux ? La réponse est simple : faire du CIO de Blois un laboratoire d'expérimentation du SPRO et créer les conditions d'un accueil commun en regroupant des structures et services publics dans un même local.

Le CIO de Vendôme se trouve toujours sans statut , plus CIO à gestion départementale et pas encore CIO d'état. La question du budget n'est toujours pas résolue.

Le Snes-Fsu a également dénoncé le regroupement des CIO d'Orléans centre et d'Orléans la Source qui a créé ainsi des conditions de travail qui ne permettent pas d'assurer l'accueil du public correctement et d'assurer la confidentialité des entretiens : 3 boxes ouverts pour 25 conseillers d'orientation-psychologues ! Comment les collègues peuvent-ils faire du travail technique, stocker leurs outils de travail... sans compter le bruit dû à une séparation sommaire avec le CRDP. Les travaux prévus (évalués à 200 000 euros) ne permettront qu'à la marge, d'améliorer les conditions de travail compte tenu de l'espace restreint attribué au CIO. Ce regroupement prive les élèves et les familles d'Orléans la Source d'un lieu de proximité d'autant plus que la fréquentation était en augmentation depuis le déménagement en 2010.

Dans le 28, les 3 CIO à gestion départementale ont 30 000 euros pour fonctionner jusqu'en avril avec une inconnue de taille, le CG donnera-il la rallonge promise en avril ? Pour rappel en 2004 les 3 CIO avaient un budget global de 90 000 euros, en 2013 72 000 euros, en 2014 59 000 euros et en 2015 30 000 euros. Le CG a annoncé qu'il n'y aurait aucun budget pour l'investissement. Les collègues se retrouvent en situation de travail empêché : ils ne peuvent plus réaliser de bilans psychologiques faute d'outils et bientôt les photocopies ne seront plus possibles.

Les réponses où non réponses apportées par la hiérarchie n'ont pas été respectueuses de la dignité des personnels c'est le moins que l'on puisse dire. Elles ont été reçues, comme méprisantes pour certaines et empreinte d'intimidation pour d'autres. L'administration ne peut ignorer la souffrance au travail des personnels

générée par l'incertitude sur leur avenir mais également par le peu de soutien apporté par leur institution.

Et ce n'est certainement pas le SPRO qui va améliorer nos conditions de travail bien au contraire. Le cahier des charges a été acté en CREFOP et voté en assemblée régionale, la convention a été signée le 23 janvier. Pour cette dernière, aucune concertation n'a eu lieu avec les organisations syndicales. Le Snes-Fsu a proposée de nombreux amendements tant pour le cahier des charges que pour la convention. Ils n'ont même pas été présentés au CTA, et au CREFOP. Le cahier des charges pose un problème de taille car il concerne à la fois le fonctionnement du SPRO et le conseil en évolution professionnelle dont les CIO n'ont pas la charge. Ce qui ne manque pas d'apporter de la confusion, d'induire une non différenciation des publics accueillis et de prédéfinir une fusion des structures (ce qui est en germe à Blois dans le Loir et Cher). De plus, dans la convention, il est question d'établir des conventions par bassin de vie (ce qui n'apparaît pas dans la convention nationale). Au CTA du 22 janvier, face aux arguments de la FSU mettant en garde contre les dérives du SPRO (déjà observées lors des forums) et les possibles tentations de la Région d'exiger de nos services des missions ou activités qui ne sont pas les nôtres la Rectrice a déclaré que si c'était le cas, « il faudrait rédiger un avenant à la convention précisant que seul le Recteur serait le donneur d'ordre » et que « ce seront les Dasen qui signeront les conventions locales dans les bassins de vie ».

Concernant la carte des CIO, des représentants du Ministère s'autorisent à affirmer lors de réunions avec des directeurs de CIO, que l'échelle retenue serait d'implanter un CIO par bassin d'emploi, ce qui reviendrait à ne conserver que 320 CIO sur les 550. D'autres parlent de 350 (290 état et 60 à gestion départementale). Certains rectorats ne tiennent pas compte des consignes ministérielles et poursuivent la destruction du maillage des CIO dans certaines zones (ex Rouen, Versailles). Rappelons que ce sont depuis 2009, 60 CIO qui ont disparu. Le ministère a demandé aux Recteurs de faire remonter une carte cible. Nous demandons que nous soit communiquée la carte proposée par le Rectorat d'Orléans-Tours concernant notre académie

Le Snes-FSU demande également l'étatisation de tous les CIO avec un budget pour chacun à hauteur de ses besoins.

Mais la profession est également malmenée jusque dans l'aspect rémunération : le dernier bilan social du ministère pointent des différences importantes avec les enseignants sur ce point : sur la même échelle indiciaire la différence de salaire est de 231 euros. Concernant les promotions, on ne peut pas dire que le passage au grade de Dcio constitue la hors classe des co-psy car quand 3,42% des enseignants passent à la hors classe en 2012/2013 ce n'est qu'1,38 % des copsy qui deviennent Dcio (en fin de carrière 80 % des enseignants sont à la hors classe). Mal considérés, mal reconnus, et mal payés, telle est la condition des co-psy et dcio. Cependant la constitution du corps de psychologue de l'éducation a permis une avancée importante, l'accès à la hors classe pour les co-psy en dehors de l'accès au grade de dcio.

Le Snes-FSU demande que lui soit communiqué :

- la carte cible des CIO qui a été remontée par le Rectorat
- un état des départs en retraite en 2015.

Nous rappelons que le Rectorat s'était engagé lors du GT de janvier à réunir les Dcio des CIO d'état concernant leur budget.

Pour l'amélioration de nos conditions de travail et de la formation continue, une augmentation de nos salaires, le Snes-FSU et la FSU appellent tous les personnels de l'Education à faire grève le 3 février.